



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 23 octobre 2023, à savoir :

- Règlement numéro 23-571 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour ajouter un lot à la zone 501 et modifier les usages autorisés dans cette zone ;
- Règlement numéro 23-575 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour permettre les usages commerciaux dans la zone 203 ;

Ces règlements entreront en vigueur après leur approbation par la MRC des Maskoutains.

- Règlement numéro 23-574 créant une réserve aux fins de gestion des matières résiduelles,
Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 24 octobre 2023.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale